



36 47 64

Mars 2015

Un délégué Convoqué en vue d'une sanction.

***Un des responsables CGT, Grégory GALAN, va passer devant la direction, le
lundi 9 mars à 15h00, pour avoir fait son boulot de délégué.***

Les faits :

À la demande de Philippe HEYSCK, Grégory GALAN s'est rendu à l'accueil et lui a proposé avec son accord de l'accompagner à l'infirmerie. Ce qu'il a fait, mais évidemment contre la volonté du RU de l'accueil.

Vous devez savoir qu'en cas de doute sur l'état d'ébriété d'un salarié, la direction a deux options, malgré ce que l'on veut bien vous faire croire :

- a) Amener la personne à l'accueil et lui faire subir un contrôle d'alcoolémie.
- b) Le diriger vers le service médical.

Dans le 1er cas la direction vise la sanction et uniquement la sanction !!

Dans le deuxième cas elle considère que la personne a besoin de soins et donc pas de risque de sanction (secret médical).

Nous savons que des RU, optent pour la solution infirmerie, malgré les brimades de leur hiérarchique ! Heureusement qu'il y a encore un peu d'humanisme dans cette usine.

Mais Mr SAMSOEN l'a dit lors des amphis : «Nous avons fait des économies et il faut continuer.». **Et licencier des personnes à bon compte en fait partie !**

Grégory est membre CGT au CHSCT. Il a fait ce que tout élu du personnel est censé faire: prendre la défense et aider un salarié, à qui la direction veut faire la peau....

La direction, n'accepte pas qu'on lui mette des bâtons dans les roues, vexée que Grégory ait enrayé la machine à licencier, celle-ci monte une cabale sur son dos:

**NON il n'a pas agressé physiquement ou verbalement
le responsable de l'accueil.**

La direction ne lésine pas sur les moyens :

Déclaration d'un accident de travail du RU et pose d'un DGI (danger grave et Imminent) au sujet du comportement de la CGT vis-à-vis de l'encadrement!
C'est une honte envers toutes les personnes qui ont dû arrêter en maladie pour dépression. Suite entre autre à un mauvais management de la hiérarchie !

Mais **Force Ouvrière** a trouvé la solution. Via une de leurs questions posées en réunion de DP de février.

«*Il faut sécuriser l'accès à l'accueil pour éviter toute intrusion non voulue!*»

Ce syndicat cautionne donc que des salariés soient jetés à la rue par la direction !

Il n'est pas normal qu'un représentant du personnel risque une grave sanction, parce qu'il a pris la défense d'un salarié en difficulté.

LAISSER FAIRE de telles pratiques, c'est **CAUTIONNER** que les salariés n'aient plus le droit d'être correctement défendus !

S'attaquer à la CGT, c'est s'attaquer à VOS DROITS !

Ça va donc être le moment de mettre toutes nos forces en avant, pour **dire NON** à la dictature et à la discipline de caserne qui règne dans l'usine depuis un certain temps !

C'est de pire en pire :

-Tu pars 1 minute avant : *sanction !*

-Tu traverses en dehors des clous ou tu ne portes pas de bouchons d'oreilles : *sanction !*

-Tu ne peux pas venir car en panne de voiture ou un enfant malade : *sanction !*

-Il manque 1€ pour te restaurer à la « Frest », pas d'arrangement possible : *sanction !*

-Pour avoir pris un congé pour accompagner sa mère veuve et hospitalisée d'urgence : *sanction !*

-Philippe HEYSCK, parce qu'il a refusé le contrôle alcoolémie : Licencié !

(Ces cas sont réels et récemment défendus par la CGT)

Et maintenant un délégué fait son boulot : *sanction !*

Ça ne peut plus durer !

LUNDI 9 MARS : La CGT vous appelle à cesser le travail :

(d1) à partir de 12h, et rejoindre le rassemblement 12h15 place de Trith (pour participer aux actions).

(d2) à 14h00 devant les bureaux de la direction, (près de l'infirmerie)

Pour accompagner notre camarade Grégory lors de son entretien disciplinaire.